

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP  
/..31../T/2021-2022 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
D'UNE PRISE D'IRRIGATION DU MARAIS DE MUTWENZI EN  
COMMUNE ET PROVINCE DE GITEGA (50 HA) ET D'OUVRAGES  
D'IRRIGATION COLLINAIRE DE NINGA EN COMMUNE  
BUTAGAZWA DE LA PROVINCE KAYANZA (60 HA)**

Date de publication : 28 / 3 /2022

Date d'ouverture des offres : 15 / 4 /2022

**Objet du marché**

1. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction du Génie-Rural, de l'Irrigation et développement de Serres a obtenu un financement sur le budget Général de l'Etat pour exécuter les travaux d'aménagement des Bassins Versants sous.
2. Il est prévu qu'une partie du budget sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour les travaux de construction d'une prise d'irrigation du marais de Mutwenzi en Commune et Province de Gitega et des ouvrages d'irrigation collinaire de la colline Ninga en Commune Butaganzwa , Province Kayanza .
3. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction du Génie Rural, de l'Irrigation et Développement de Serres invite, par le présent Appel d'Offres National Ouvert, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de construction d'une prise d'irrigation du marais de Mutwenzi en Commune et Province de Gitega et des ouvrages d'irrigation collinaire de la Colline Ninga en Commune Butaganzwa , Province KAYANZA.

**Financement du marché**

4. Le marché sera financé par le Gouvernement du Burundi sur budget Général de l'Etat, exercice 2021-2022.

**Spécifications du marché**

5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.
6. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués de **deux (02) lots** suivants et comprenant :
7. **Lot 1 : Travaux de construction d'une prise d'irrigation du marais de Mutwenzi en Commune et Province de Gitega.**

- La réalisation d'une prise d'irrigation de dimension 6m \*5m\*2m ;
  - La réalisation de la passerelle en béton armé ;
  - La réalisation des gabionnages de protection de la prise en amont et en aval ;
  - La réalisation de l'engazonnement;
  - La réalisation de la fourniture et pose des vannes de prise et de sortie sur la prise;
  - La réalisation des canaux en maçonnerie pour un linéaire de 200 ml
8. **Lot 2:Travaux de construction des ouvrages d'irrigation collinaire de Ninga en Commune Butaganzwa, Province KAYANZA .**
- La réalisation de cinq partiteurs fixes
  - La réalisation d'un déversoir latéral
  - La réalisation d'un ouvrage d'intersection
  - La réalisation des canaux en maçonnerie de moellon pour un linéaire de 400 m
  - La réalisation des gabionnages et enrochement de protection des ouvrages

L'exécution des travaux devra se faire suivant la conception de la Direction du Génie-Rural, de l'Irrigation et Développement des Serres et ces travaux seront réalisés conformément aux plans et suivant les règles de l'art.

9. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois** calendaires pour chaque lot à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

10. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

#### **Conditions de participation**

11. La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales, établies en République du Burundi, qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, pour autant qu'elles possèdent les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
12. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du 29 janvier 2018.

#### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

13. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté au Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à Gitega Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe ;  
Tél.22222087-22404217-18-19-20Fax(257)22222873-22404221E-mail :  
mineagrie2018@yahoo.fr
14. Il peut être obtenu au secrétariat du MINEAGRIE moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille de franc burundais (50 000 FBU)** qui sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) .



### Présentation des offres

15. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
16. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au MINEAGRIE Tél.22222087-22404217-18-19-20Fax(257)22222873-22404221E-mail : mineagrie2018@yahoo.fr en mentionnant la référence de publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 18. Le Maître de l'ouvrage Communiquera la réponse à toutes les Entreprises qui ont acheté le Dossier d'appel d'offres cinq (05) jours calendaires avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

### Réunion d'information / visite des sites des travaux

Une visite guidée du site du marais est fortement recommandée pour tous les soumissionnaires.

Elle sera organisée le 7 / 4 / 2022 à partir de 10 heures, heure locale (GMT+2).

Le rendez-vous étant fixé à partir de la salle de réunion du Cabinet MINEAGRIE.

Chaque soumissionnaire assure lui-même son déplacement.

### Garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission

17. L'offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire d'offre d'un montant de **–dix millions de Francs Burundais (10 000 000 FBU)**.
18. Cette garantie sera sous forme de caution bancaire via une banque agréée au Burundi et devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des plis. Les chèques certifiés et les chèques bancaires ne seront pas acceptés.

### Validité des offres

19. Les offres sont valables pendant une période de **quatre-vingt –dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée au point 11 ci-dessus au plus tard le 15 / 4 / 2022 à 10 heures précises, heure locale.

20. Toute offre reçue après l'heure et la date limite indiquée ci-dessus ne sera pas prise en considération et sera rejetée à l'ouverture des offres. Le motif du rejet sera consigné dans le procès-verbal d'ouverture des offres

### Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 15 / 4 / 2022 à 10 heures, 30 minutes, heure locale dans la salle de réunion du MINEAGRIE Tél.22222087-22404217-18-19-20Fax(257)22222873-22404221E-mail : mineagrie2018@yahoo.fr sis au quartier Musinzira .

21. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018, un Cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du

## Critères de qualification

24. Pour être qualifié, le soumissionnaire devra présenter les documents administratifs exigés et valables ; présenter les preuves de ses capacités techniques et financières.
25. Les critères détaillés de qualification à tenir en compte lors de l'analyse des offres sont spécifiés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres « DPAO », clause 4.1, et à la Section II du dossier d'appel d'offres.

Fait à Gitega, le 23 / 3 /2022

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**Dr Déo-Guide RUREMA (PhD)**

PO IVIMORIMANAP  
Emmanuel  
SP

